

**Procès-verbal**  
**Séance du Conseil municipal de Beaufort-en-Anjou**  
**du Lundi 17 Décembre 2018**

L'an deux mille dix huit, le Lundi 17 Décembre, à 19 heures 30, le Conseil municipal de Beaufort-en-Anjou s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Siègè de la commune nouvelle (Mairie de Beaufort-en-Vallée - 1er étage), en session ordinaire du mois de décembre, sous la présidence de M. Serge MAYE,

Etaient présents : M. Serge MAYE, Mme Maryvonne MEIGNAN, M. Jean-Jacques FALLOURD, Mme Sylvie LOYEAU, M. Philippe TESSERAU, Mme Frédérique DOIZY, M. Patrice BAILLOUX, M. Didier LEGEAY, Mme Claudette TURC, Mme Marie-Christine BOUJUAU, M. Jean-Charles TAUGOURDEAU, Mme Marie-Pierre MARTIN, M. Philippe OULATE, M. Luc VANDELDELDE, M. Jean-Michel MINAUD, M. Thierry BELLEMON, M. Marc FARDEAU, Mme Sonia POCQUEREAU-LE RICHE, Mme Nathalie VINCENT, Mme Carole CHARRON-MONTAGNE, Mme Virginie PIERRE, M. Gérard GAZEAU, Mme Nathalie SANTON-HARDOUIN, M. Romain PELLETIER, M. Jean-Philippe ROPERS

Etaient absents avec procuration : M. Alain BERTRAND donne pouvoir à M. Serge MAYE, M. Rémi GODARD donne pouvoir à M. Patrice BAILLOUX, Mme Bénédicte PAYNE donne pouvoir à Mme Claudette TURC, M. Emmanuel MARTINEAU donne pouvoir à Mme Marie-Christine BOUJUAU, Mme Séverine MAUSSION donne pouvoir à Mme Nathalie VINCENT, M. Christophe LOQUAI donne pouvoir à M. Gérard GAZEAU, Mme Marie-Dominique LAMARE donne pouvoir à Mme Nathalie SANTON-HARDOUIN, M. Jean-François CHANDELILLE donne pouvoir à Mme Marie-Pierre MARTIN, M. Fabrice LECOINTRE donne pouvoir à M. Philippe TESSERAU, Mme Angélique VIONNET donne pouvoir à Mme Maryvonne MEIGNAN

Etaient absents: M. Jérémy CHAUSSEPIED, Mme Catherine DENIS, M. Yvonnick HODE, Mme Cécile BERNADET

A été nommé secrétaire de séance : M. Gérard GAZEAU

\*\*\*\*\*

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 19 novembre 2018.

**Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal**

(Rapporteur : M. Le Maire)

**Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de réparation des chapelles rayonnantes de l'église Notre Dame**

ENTREPRISE	CP VILLE	MONTANT ESTIMATIF DES TRAVAUX	FORFAIT PROVISoire	TAUX	MISSION COMPLEMENTAIRE OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination)
SARL ARCHI TRAV	49100 ANGERS	83 000,00 € H.T.	8 482,60 €	10,22 %	800,00 €

**Consultation pour mission de contrôle technique pour réalisation d'une halle couverte au sein de l'écoparc de la commune déléguée de Gée**

ENTREPRISE	CP VILLE	MONTANT TOTAL H.T
SOCOTEC	49002 Angers Cedex 01	3 430,00 €

## Etude aménagements paysagers Eco Parc commune déléguée de Gée - Réunions complémentaires

ENTREPRISE	CP VILLE	MONTANT TOTAL H.T
SARL ECCE TERRA	49125 TIERCE	3 840,00 €

### Décision concernant le litige Société Groupe Denis Construction c/ Communauté de Communes Baugeois-Vallée – recours indemnitaire suite à la réalisation de la piscine couverte à Beaufort-en-Anjou – Renonciation au bénéfice des dispositions de l'article L761-1 du code de justice administrative.

La commune confirme renoncer au bénéfice des dispositions de l'article L761-1 du code de justice administrative sous réserve du désistement confirmé de l'appel par la Société Soja Ingénierie.

### Contrat de location d'une chambre meublée située au mail à Beaufort-en-Anjou du 01/10/2018 au 31/12/2018

Loyer mensuel : 101,62 € Charges mensuelles : 65,74 €

### Contrat de location d'un studio meublé situé 2 Rue des Tilleuls du 01/11/18 au 30/11/18

Loyer mensuel : 195,68 €  
Charges mensuelles : 60,20 €  
Ordures ménagères : 7,20 €

## 2018/167 - Phareo – approbation du choix du contrat de concession et du concessionnaire du service public. (rapporteur : Serge MAYE)

Par délibération du 26 mars 2018, l'assemblée délibérante a validé le principe de concéder l'exploitation et la gestion du centre aquatique communal Pharéo.

Conformément à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, à la fin de la procédure de délégation du service public portant sur l'exploitation de la future piscine couverte communautaire, l'autorité exécutive de la Collectivité a saisi l'Assemblée délibérante du choix du délégataire auquel elle a procédé en lui exposant ses motifs et présente l'économie générale du contrat.

Au terme des négociations menées, il est proposé de concéder le service à la société Espace Récréa, soumissionnaire ayant apporté, par son offre finale toutes les garanties d'une exploitation et d'une gestion conforme aux attentes exprimées par la collectivité.

Le projet de contrat afférent, annexé à la présente, qui a pour objet l'exploitation du service public du centre aquatique communal Pharéo présente les caractéristiques suivantes :

- **Durée** : 5 années
- **Début de l'exécution du contrat** : le 11 février 2019
- **Principales obligations du concessionnaire** :
  - **La gestion complète du service** :
    - L'organisation du service et la gestion technique, administrative et financière des usagers 7 jours sur 7 et la souscription de tous les contrats de maintenance et d'entretien nécessaires à cet effet.
    - La gestion et l'exploitation complètes du centre aquatique ;
    - La gestion de la billetterie (tickets d'entrée, cartes d'abonnement etc.) ;
    - La perception des recettes sur les usagers ;
    - La couverture des risques liés à son activité par la souscription des assurances adéquates, notamment en responsabilité civile et en biens immobiliers ;
    - Toutes les mesures de promotion et de communication nécessaires à la reconnaissance et au développement du centre aquatique.
  - **L'accueil des différentes typologies d'usagers** :

- L'accueil, l'information du public ainsi que la surveillance des utilisateurs ;
  - La prise en charge de l'ensemble des tâches relatives à l'accueil et au renseignement des usagers du service ;
  - Une présence 7 jours sur 7 sur les heures d'ouverture
  - L'accueil des scolaires et des associations (prioritairement des communes rassemblées par convention pour former « l'Entente de la Vallée » à savoir, Beaufort en Anjou, La Ménittré, Mazé-Milon, Les Bois d'Anjou) ;
  - La mise en place d'activités de loisirs et de groupes (aquabiking, aquagym, bébés nageurs, etc.).
  - L'affichage et le respect du règlement intérieur et du POSS
- **Le maintien en parfait état de fonctionnement des ouvrages :**
    - L'exploitation de l'ensemble des installations du service ;
    - Une gestion rigoureuse et patrimoniale des équipements mis à disposition ainsi que leur surveillance, y compris la dégradation :
      - La fourniture du matériel nécessaire à l'exploitation ;
      - L'approvisionnement des ouvrages en fluides (P1) ;
      - La réalisation des travaux d'entretien, de maintenance préventive et de réparations courantes de l'ensemble des installations et des équipements.
      - L'ensemble de la maintenance technique de l'équipement (préventive et corrective = P2) ;
      - Le renouvellement des ouvrages (P3) et du matériel dans les conditions du présent contrat ;
      - Le respect des normes sanitaires et sécuritaires avec la tenue d'un journal d'exploitation.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du conseil municipal.

M. le Maire présente le diaporama.

**- Arrivée de Bénédicte PAYNE-**

Nathalie SANTON-HARDOUIN se fait la porte parole de Christophe LOQUAI, qui a quelques remarques à indiquer. En effet, Pharéo à l'obligation du maintien en état du fonctionnement des ouvrages. Cependant, il a remarqué quelques dysfonctionnements en tant qu'utilisateur. Les douches pour les personnes à mobilité réduite sont fermées, les sècheurs pour sous-vêtements, les jets de cascade et les toilettes pour hommes ne fonctionnent pas. Il faudra être vigilant à y remédier.

M. le Maire répond qu'il en a pris note et Espace Récréa s'engage à remettre en état tous ces dysfonctionnements. Il ajoute que les deux offres étaient proches l'une de l'autre.

Maryvonne MEIGNAN précise qu'un groupe d'utilisateurs se réunissait pour faire remonter les points de vigilance.

Patrice BAILLOUX acquiesce en ajoutant qu'effectivement un groupe d'utilisateurs se réunissait mais dès la deuxième réunion ils étaient deux ou trois et il n'y avait pas de suivi.

M. le Maire précise qu'il faudrait poursuivre cette initiative. Il est important de faire remonter les besoins et les problèmes.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1411-1 et suivants,

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu le décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 26 mars 2018,

Vu le rapport de l'exécutif sur le choix du concessionnaire et sur l'économie générale du contrat,

Vu, la délibération du conseil municipal en date du 26 mars 2018 approuvant le principe du recours à un contrat de concession,

Vu les pièces de procédure et plus particulièrement l'avis de concession et les procès-verbaux des commissions de concession de service public,

Considérant, qu'aux termes des négociations menées, que l'offre formulée par la société Espace Récréa présente toutes les garanties d'une gestion et exploitation conforme au service attendu,

Considérant que l'actuelle délégation de service public cessera le 10 février 2019 à minuit,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le choix de la société Espace Récréa en tant que concessionnaire de service public pour le centre aquatique communal Pharéo,

D'APPROUVER les termes du contrat de concession de service public et ses annexes dont les tarifs applicables aux usagers,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de concession de service public et ses annexes,

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures d'exécution du contrat de concession de service public et, de manière générale, à signer tout document se rapportant à sa mise en œuvre.

**2018/168 - Pharéo – Approbation de la convention de mise à disposition du centre aquatique auprès de l'association Val Authion Triathlon**  
(rapporteur : Patrice BAILLOUX)

Patrice BAILLOUX informe qu'une association de triathlon « Val Authion Triathlon » s'est créée cet été. Son président, qu'il a rencontré, sollicite la possibilité de louer des créneaux d'entraînement à Pharéo, en dehors des heures d'ouverture au public.

Patrice BAILLOUX rappelle que le contrat de délégation de service public prévoit la possibilité d'octroyer jusqu'à 4 créneaux par semaine pour les associations sportives.

A cet effet, un modèle de convention de mise à disposition est prévu à l'annexe 9 du présent contrat de délégation de service public.

Aussi, Patrice BAILLOUX propose d'approuver cette convention qui fixe les modalités d'organisation de l'association. La commission « cadre de vie » du 6 décembre a émis un avis favorable à ce projet. La convention, jointe en annexe a été envoyée par mail et disponible au secrétariat général.

Didier LEGEAY demande si cette mise à disposition concerne tout le centre aquatique.

Patrice BAILLOUX répond que ce sont les lignes d'eau qu'ils souhaitent réserver moyennant un coût de 16 euros la ligne de nage.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public,

Vu le contrat d'affermage en date du 15 mai 2013,

Vu l'avis favorable de la commission « Cadre de Vie » en date du 6 décembre 2018,

Considérant l'intérêt d'accompagner les associations sportives sur le territoire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise à disposition du centre aquatique auprès de l'association Val Authion Triathlon,

CHARGE monsieur le Maire des formalités afférentes.

**2018/169 - Eclairage public – Versement d’un fonds de concours au SIEML pour une opération de réparation du réseau d’éclairage public – Remplacement de candélabre suite sinistre EP147-18-63** (rapporteur : Marie-Christine BOUJUAU)

Dans le cadre d’une dégradation commise par un véhicule non identifié, le SIEML est intervenu pour procéder au remplacement du candélabre n° 25.

Le SIEML soutient cette opération de réparations du réseau d’éclairage public à hauteur de 25 %. La collectivité verse un fond de concours de 75 % au profit du SIEML pour l’opération suivante : EP147-18-63 – Remplacement candélabre n° 25 suite dégradation sur le rond point de la RD59.

- Le montant total de la dépense est de	980,74 € HT
- Le taux du fonds de concours pour cette opération est de	75 %
- Le montant du fonds de concours à verser au SIEML est de	735,56 € HT

Ces travaux ont été réalisés dans le courant de l’année 2018, il convient de délibérer pour que le SIEML puisse présenter sa facture.

Jean-Charles TAUGOURDEAU demande le temps de réparation pour remplacer les éclairages.

Jean-Philippe ROPERS indique que la société passe deux fois par an et réalise un entretien périodique.

M. le Maire ajoute que cela peut prendre un certain temps entre le moment du sinistre et la réparation.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 26 avril 2016, et complétée par les délibérations de comités syndicaux des 25 avril et 19 décembre 2017, fixant les conditions de mise en place d’un fonds de concours,

Considérant que cette opération a été réalisée en juin 2018,

Après en avoir délibéré et à l’unanimité,

DECIDE de verser un fonds de concours au profit du SIEML représentant 75 % du coût global pour l’opération suivante réalisée :

EP147-18-63 – Travaux de réparation du candélabre n° 25, rond point de la RD59

- Le montant total de la dépense est de	980,74 € HT
- Le taux du fonds de concours pour cette opération est de	75 %
- Le montant du fonds de concours à verser au SIEML est de	735,56 € HT

PRECISE que le règlement sera effectué en une fois sur présentation du certificat d’achèvement des travaux présenté par le SIEML.

**2018/170 - Eclairage public – Versement d’un fonds de concours au SIEML pour une opération de réparation du réseau d’éclairage public – Remplacement de candélabre suite sinistre EP 021-17-173** (rapporteur : Marie-Christine BOUJUAU)

Dans le cadre d’une dégradation commise par un véhicule non identifié le 19 octobre 2017 au rond point de la Filerie, le SIEML est intervenu pour procéder au remplacement du mât 589.

Le SIEML soutient les demandes de réparations du réseau d’éclairage public à hauteur de 25 ou 50 %. La collectivité verse un fond de concours de 75 % au profit du SIEML pour l’opération suivante : EP021-17-173 – Remplacement candélabre n° 589 suite dégradation sur le rond point de la Filerie

- Le montant total de la dépense est de	2 240,77 € HT
- Le taux du fonds de concours pour cette opération est de	75 %
- Le montant du fonds de concours à verser au SIEMML est de	1 680,58 € HT

La collectivité a donné son accord pour les travaux en novembre 2017. Ils ont été réalisés le 16 février 2018. Il convient de délibérer afin de permettre au SIEMML de les facturer.

Marie-Christine BOUJUAU précise que lorsqu'il n'y a pas de tiers, moyennant une franchise de 900 euros l'assurance prend en charge le reste. Le contrat a été modifié en 2015.

Pour ce cas là, Marie-Christine BOUJUAU indique qu'elle s'est rendue au tribunal et il y a un tiers solvable.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 26 avril 2016, et complétée par les délibérations de comités syndicaux des 25 avril et 19 décembre 2017, fixant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Considérant que cette opération a été réalisée dans le courant de l'année 2018,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de verser un fonds de concours au profit du SIEMML représentant 75 % du coût global pour l'opération suivante réalisée :

EP021-17-173 – Travaux de réparation du candélabre n° 5589, rond point de la Filerie

- Le montant total de la dépense est de	2 240,77 € HT
- Le taux du fonds de concours pour cette opération est de	75 %
- Le montant du fonds de concours à verser au SIEMML est de	1 680,58 € HT

PRECISE que le règlement sera effectué en une fois sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML.

**2018/171 - Eclairage public – Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour une opération de réparation du réseau d'éclairage public – Remplacement de candélabre suite sinistre EP021-18-193** (rapporteur : Marie-Christine BOUJUAU)

Dans le cadre d'une dégradation commise par un véhicule non identifié, le SIEMML est intervenu pour procéder au remplacement du candélabre n° 70, Rue de la Gare.

Le SIEMML soutient cette opération de réparations du réseau d'éclairage public à hauteur de 25 %. La collectivité verse un fond de concours de 75 % au profit du SIEMML pour l'opération suivante :

EP021-18-193 – Remplacement candélabre n° 70 suite dégradation rue de la Gare.

- Le montant total de la dépense est de	1 855,52 € HT
- Le taux du fonds de concours pour cette opération est de	75 %
- Le montant du fonds de concours à verser au SIEMML est de	1 391,64 € HT

Ces travaux ont été réalisés dans le courant de l'année 2018, il convient de délibérer pour que le SIEMML puisse présenter sa facture.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 26 avril 2016, et complétée par les délibérations de comités syndicaux des 25 avril et 19 décembre 2017, fixant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Considérant que cette opération a été réalisée courant de l'année 2018,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de verser un fonds de concours au profit du SIEMML représentant 75 % du coût global pour l'opération suivante réalisée :

EP021- 18-193 – Travaux de réparation du candélabre n° 70, rue de la Gare

- Le montant total de la dépense est de	1 855,52 € HT
- Le taux du fonds de concours pour cette opération est de	75 %
- Le montant du fonds de concours à verser au SIEMML est de	1 391,64 € HT

PRECISE que le règlement sera effectué en une fois sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML.

### **2018/172 - Réalisation d'une extension de réseau d'assainissement sur une voie nouvelle située dans le bourg de Gée et débouchant sur la RD59**

(rapporteur : Philippe TESSERAU)

La communauté de communes de Baugeois-Vallée (maître de l'ouvrage), décide de confier à la commune de Beaufort-en-Anjou le soin de faire réaliser une extension de 136 mètres du réseau d'assainissement sur une voie nouvelle située dans le bourg de Gée et débouchant sur la RD59.

Une convention de mandat réglera les conditions de réalisation de cette opération :

- Programme et enveloppe prévisionnelle – délais
- Mode de financement – échéancier prévisionnel des dépenses
- Personne habilitée à engager le mandataire
- Contenu de la mission du mandataire
- Financement par le maître de l'ouvrage – décompte périodique
- Contrôle financier et comptable
- Contrôle administratif et technique
- Mise à disposition du maître de l'ouvrage
- Achèvement de la mission
- Mesures coercitives- Résiliation
- Dispositions diverses
- Litiges

L'estimation financière de la communauté de communes Baugeois-Vallée est estimée à 11 700 € HT.

Le conseil municipal,

Vu le projet de convention de mandat émanant de la communauté de communes de Baugeois vallée,

Vu les travaux de voirie en cours,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide d'accepter les termes de la convention de mandat réglant la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement sur une voie nouvelle située dans le bourg de Gée et accepte la participation financière de la communauté de commune de Baugeois-Vallée à cet effet.

### **2018/173 - Tarifs Municipaux 2019** (rapporteur : Serge MAYE)

M. le Maire propose d'approuver les tarifs communaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 qui reposent sur une augmentation moyenne de 2 % par rapport à ceux applicables en 2018, sauf modalités de révision particulières.

Ils concernent :

Les locations des salles suivantes : la salle des fêtes à Gée, la salle des Plantagenêts, Gabriel Bousard, Bourguillaume, la salle Omnisport, le cinéma, le centre de consultations médicales, la salle Anne de Melun, l'Espace social à Beaufort en Vallée, le rez-de-chaussée des Halles et la mise à disposition d'une salle pour des activités communautaires.

La billetterie et la boutique du Musée Joseph Denais.

La bibliothèque.

Les entrées des spectacles jeune public Entente-Vallée.

Les concessions dans les cimetières des communes déléguées de Beaufort-en-Vallée et Gée.

Les droits de place, animations et ateliers gastronomiques.

Les photocopies, CD ROM et vente de produits divers.

Le fonctionnement du chenil municipal.

Nathalie SANTON-HARDOUIN demande quand aura lieu l'harmonisation des tarifs des concessions du cimetière Beaufort-Gée.

M. Le Maire indique que cela viendra.

Frédérique DOIZY explique que c'est une obligation en cas de commune nouvelle mais qu'un délai est laissé. La trésorerie pourrait l'exiger, c'est le cas dans plusieurs communes. Il y a aussi l'harmonisation de la durée des concessions à harmoniser entre les deux communes déléguées.

Nathalie SANTON-HARDOUIN ajoute que c'est quelque chose qui pourrait être fait rapidement car ce n'est pas une grande décision à prendre.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs ci-dessous pour l'année 2019 :

### Salle des fêtes de Gée

TARIFS HABITANTS Commune BEAUFORT-EN-ANJOU	1 jour	2 jours
	Location	
Banquets, mariages, buffets, bals, soirées récréatives	141 €	212 €
Vins d'honneur	48 €	

TARIFS HABITANTS Hors Commune BEAUFORT-EN-ANJOU	1 jour	2 jours
	Location	
Banquets, mariages, buffets	212 €	339 €
Vins d'honneur	96 €	
Association	212 €	339 €

#### Conditions particulières :

Réunion 1/2 journée : 68 €

Réunion journée : 101€

Regroupement de quartier : gratuit

Association de la Commune de Beaufort-en-Anjou : gratuit

Chauffage du 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril : 1 jour : 53 € / 2 jours 92 €



## Salle des Plantagenêts

	Cuisine		
	Location	Ménage	Total
Cuisine	12 €	47 €	59 €

### TARIFS HABITANTS Commune BEAUFORT-EN-ANJOU

	Petite salle		
	Location	Ménage	Total
Banquets, mariages, buffets, bals, soirées récréatives	85 €	63 €	148 €
Concerts, spectacles, conférences, congrès	85 €	32 €	117 €
Vins d'honneur	32 €	32 €	64 €
Associations pour réunion*(si choix de cette salle)			32 €
Réunion 1/2 journée** (réunion publique, d'information...)			42 €
Chauffage			26 €

	Grande salle		
	Location	Ménage	Total
Banquets, mariages, buffets, bals, soirées récréatives	226 €	126 €	352 €
Concerts, spectacles, conférences, congrès, loto	226 €	74 €	300 €
Vins d'honneur	50 €	74 €	124 €
Associations pour réunion*(si choix de cette salle)			63 €
Réunion 1/2 journée** (réunion publique, d'information...)			113 €
Chauffage			51 €

\* du lundi au vendredi si aucune salle n'est libre, salle Anne de Melun ou au club de l'age d'or ou si aucune ne convient

\*\* Appliquer 1/2 tarif sur le chauffage (arrondi à l'euro supérieur)

### TARIFS HABITANTS Hors Commune BEAUFORT-EN-ANJOU

	Petite salle		
	Location	Ménage	Total
Banquets, mariages, buffets	166 €	63 €	229 €
Concerts, spectacles, conférences, congrès	166 €	32 €	198 €
Vins d'honneur	60 €	32 €	92 €
Chauffage			26 €

	Grande salle		
	Location	Ménage	Total
Banquets, mariages, buffets	453 €	126 €	579 €
Concerts, spectacles, conférences, congrès, loto	453 €	74 €	527 €
Vins d'honneur	100 €	74 €	174 €
Chauffage			51 €

#### Conditions particulières :

Gratuité totale aux écoles, pour les séances du don du sang.

Gratuité totale une fois/an aux associations de parents d'élèves de la Commune de Beaufort-en-Anjou  
l'Amicale des Pompiers pour la Sainte Barbe, Familles rurales pour les bourses aux vêtements - jouets,

Pour toutes les associations :

Associations sportives, associations culturelles, musique, pompiers, club 3e âge, anima 4, anciens combattants et anciens prisonniers :  
- demi tarif une fois par an (uniquement sur la location)

Location le week-end et en semaine

Appliquer un tarif égal au 2/3 du plein tarif sur la location du 2ème jour à condition de réserver pour ce 2ème jour (arrondi à l'euro près)

Les vins d'honneurs ne donnent pas lieu à réduction.

Utilisation des salles communales dans le cadre des campagnes électorales :

Seule la location de la grande salle Plantagenêts, sera facturée, y compris le ménage et le chauffage.

Location petite salle gratuite (ainsi que le ménage et le chauffage)

## Salle Gabriel Bousard

TARIFS HABITANTS Commune BEAUFORT-EN-ANJOU	Location	Ménage	Total
Vins d'honneur	32 €	32 €	64 €
Buffets froids	84 €	63 €	147 €
Chauffage			26 €

TARIFS HABITANTS Hors Commune BEAUFORT-EN-ANJOU	Location	Ménage	Total
Vins d'honneur	61 €	32 €	93 €
Buffets froids	166 €	63 €	229 €
Chauffage			26 €

\* du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires pour réunion uniquement si aucune salle ne convient

## Salle rue Bourguillaume

TARIFS HABITANTS Commune BEAUFORT-EN-ANJOU	Location	Ménage	Total
Vins d'honneur	32 €	32 €	64 €
Associations Beaufort-en-Anjou réunion, A.G.	gratuité		
Chauffage			26 €

Conditions particulières :

Les banquets, buffets, ventes au déballage ne sont pas autorisés.

Cette salle est mise à disposition des associations lorsque la salle Anne de Melun n'est pas disponible

## Salle Omnisports

L'utilisation de cet équipement est réservée aux associations sportives locales et à la municipalité.

<u>HALL</u>	location	ménage	total
- repas, buffets	167 €	125 €	292 €
- vins d'honneur	61 €	61 €	122 €
- assemblées générales, réunions	gratuit		
- chauffage			51 €

### CUISINE

- avec repas	24 €	92 €	116 €
- sans repas	24 €	31 €	55 €

## Ensemble de la Salle Omnisports

Accueil exceptionnel d'un club extérieur sous la responsabilité d'un club local	2122 €
---	--------

## Salle du Cinéma - théâtre

Location sans installation scénique ni projection	48 €
Intervention du technicien pour une installation scénique	386 €
Mise à disposition projecteur numérique (tarif comprenant la mise à disposition du matériel d'un technicien): tarif semaine	221 €
Mise à disposition projecteur numérique (tarif comprenant la mise à disposition du matériel d'un technicien): tarif week-end	332 €
Ménage	22 €
Chauffage	37 €

### Conditions particulières :

Pour les établissements scolaires de la Commune de Beaufort-en-Anjou uniquement :

Gratuité sur l'intervention éventuelle du technicien, la location, le ménage et le chauffage.

Pour les associations de la Commune de Beaufort-en-Anjou uniquement :

1. Manifestations avec entrées gratuites ne nécessitant pas l'intervention d'un technicien :

Gratuité sur la location, le ménage et le chauffage

2. Manifestations (avec entrées gratuites ou payantes) nécessitant l'intervention du technicien :

\* Si entrées gratuites : gratuité une fois par an sur l'intervention du technicien.

\* Si entrées payantes : facturation de la location, du ménage et du chauffage dès la première location, facturation de l'intervention du technicien à la seconde intervention.

La location du cinéma - théâtre est ouverte aux associations et aux établissements scolaires des communes de Beaufort en Anjou, selon les tarifs en vigueur.

Les associations extérieures à Beaufort en Anjou doivent être invitées par une association de la Commune de Beaufort-en-Anjou pour pouvoir louer le cinéma-théâtre, selon les tarifs en vigueur.

## Location occasionnelle Centre de Consultations Médicales

Demi-journée de location	56 €
--------------------------	------

## Salle Anne de Melun

	Journée	Demi-journée
Location	22 €	11 €
Activités commerciales - entreprises	33 €	17 €
Ménage	21 €	
Chauffage	13 €	

Gratuit pour les associations de la Commune de Beaufort-en-Anjou (y compris le ménage et le chauffage)

Gratuit pour les réunions politiques lors des campagnes électorales

## Espace Social

	Journée	Demi-journée
Bureau n°15 - 1er étage Location pour organismes, associations ou travailleurs sociaux	15 €	
Salle de Réunion 2ème Etage *Location pour organismes de formations	22 €	11 €

\* Lorsque la salle Anne de Melun est indisponible

Gratuit pour les occupants de l'espace social

## Salle du rez-de-chaussée des Halles

NB 1 : Le tarif de location des Halles est un tarif à la journée, quel que soit le nombre d'utilisateurs et quelle que soit la durée horaire d'utilisation des Halles.

NB2: Le prix de location comprend des tables et des chaises, qui seront mises à disposition sur place, en fonction des besoins exprimés au préalable par le loueur.

Toute demande d'utilisation des Halles fera l'objet d'un examen du bureau municipal afin de s'assurer que la manifestation projetée est bien compatible avec l'utilisation des lieux, celui-ci se réservant la possibilité d'accorder ou non la gratuité ou un tarif réduit en fonction de l'intérêt du projet présenté.

<b>TARIFS HABITANTS Commune BEAUFORT-EN-ANJOU</b>	Location	Ménage	Total
<b>Usage public à caractère non lucratif</b> <i>Manifestations gratuites d'associations ouvertes à tous</i>	313 €	187 €	500 €
<b>Usage privé familial à caractère non lucratif</b> <i>Vin d'honneur ....</i>	130 €	187 €	317 €
<b>Usage privé professionnel à caractère non lucratif</b> <i>Assemblée générale &amp; buffet d'entreprises</i>	502 €	187 €	689 €
<b>Usage public ou privé à caractère lucratif</b> <i>Vente, salon, spectacle, congrès, conférence</i>	817 €	187 €	1 004 €

<b>TARIFS HABITANTS Hors Commune BEAUFORT-EN-ANJOU</b>	Location	Ménage	Total
<b>Usage public à caractère lucratif dans le cadre exclusif d'expositions artistiques</b>	313 €	187 €	500 €
<b>Usage privé familial à caractère non lucratif</b> <i>Vin d'honneur ....</i>	449 €	187 €	636 €
<b>Usage privé professionnel à caractère non lucratif</b> <i>Assemblée générale &amp; buffet d'entreprises</i>	1 003 €	187 €	1 190 €
<b>Usage public ou privé à caractère lucratif</b> <i>Vente, salon, spectacle, congrès, conférence</i>	1 632 €	187 €	1 819 €
<b>Collectivités territoriales et EPCI partenaires de la Commune de Beaufort-en-Anjou</b>	1 003 €	187 €	1 190 €

### Conditions particulières pour une location sur plusieurs jours :

Un seul ménage est facturé

Un tarif dégressif est appliqué, sur le coût de location uniquement, selon le principe suivant :

2<sup>e</sup> jour : 75 % du tarif de base minoré pour les manifestations culturelles d'intérêt communautaire.

3<sup>e</sup> jour et chaque jour suivant : 50 % du tarif de base minoré pour les manifestations culturelles d'intérêt communautaire.

## Mise à disposition d'une salle communale pour des activités communautaires -2019

SALLES	Eléments tarifs entrant dans la base					Montant cumulé= base	Valor. Mise à dispo = base 30%	Demi Journée - Réunion
	Location		Ménage		Chauffage			
	Tarif référ.	Montant	Tarif référ.	Montant	Montant			
Plantagenêt: petite	Conférence	85 €	Conférence	32 €	26 €	143 €	43 €	22 €
Plantagenêt: grande	Conférence	226 €	Conférence	74 €	51 €	351 €	105 €	53 €
Anne de Melun	Location non commerciale	22 €	Tarif unique	21 €	13 €	56 €	17 €	9 €
Rue Bourguillaume	Tarif unique	32 €	Tarif unique	32 €	26 €	90 €	27 €	14 €
maThéâtre:hors instal.Scénique	Tarif unique	48 €	Tarif unique	22 €	37 €	107 €	32 €	16 €
Halles *	Tarif manifestations culturelles communautaires	313 €	Tarif manifestations culturelles communautaires	187 €		500 €	150 €	75 €
Salle des fêtes de GEE	Tarif Soirée	141 €			53 €	194 €	58 €	29 €

\* Application du principe de dégressivité pour des locations sur plusieurs jours soit : tarif pour le 2ème jour représentant 75% du tarif ci-dessus et tarif pour le 3ème jour et les jours suivants représentant 50% du tarif ci-dessus. Si plusieurs jours d'occupation, un seul ménage facturé.

# Musée Joseph-Denais

## BILLETTERIE

TARIF PLEIN : 6€	Visiteurs individuels et groupes en visites guidée (visite du musée ou visite de la ville)
TARIF REDUIT : 3€	Etudiants / Chômeur / Titulaires du RSA Groupes en visite libre à partir de 10 personnes Billet jumelé DAMM (billet plein tarif acquis dans un autre des musées du réseau de la DAMM) Détenteurs de la carte CEZAM / Pass Anjou Détenteurs du Guide du routard de l'année en cours Détenteur d'un billet plein tarif du château de Montgeoffroy à Mazé Enfants de moins de 18 ans dans le cadre des ateliers « famille » (hors temps scolaire)
GRATUITÉ	1er dimanche de chaque mois Enfants de moins de 18 ans en visite libre Accompagnateurs de groupes formels (chauffeurs de car, accompagnateurs) Accompagnateurs d'une personne handicapée (1 gratuite) Partenaires professionnels ou financiers dans l'exercice de leur fonction Etudiants mandatés pour leurs travaux Enseignants sur présentation de leur carte professionnelle Détenteurs d'une entrée gratuite délivrée par la DAMM Détenteurs de carte professionnelle de la presse Détenteurs de carte professionnelle touristique (Grand Saumur, VIP en Anjou, Partenaires Baugeois-Vallée) Détenteurs de carte professionnelle musée (ICOM) / Pass Loire Vision
TARIFS SCOLAIRES	1,50€ par élève pour la visite 20€ par classe pour un atelier Gratuit pour les accompagnateurs
Évènement payant / visite spécifique	2€ / participant

## BOUTIQUE

LIBRAIRIE	Livre « Beaufort-en-Vallée, Miroir de l'Anjou »	23 €
	Brochure « L'orgue de l'église Notre Dame de Beaufort-en-Vallée »	6 €
	Catalogue « Grau Garriga » Ed. Cercle d'art	29 €
	Catalogue « 100 ans du musée Joseph-Denais »	20 €
	Catalogue « 20 ans de Lucie Lom »	15 €
	Double catalogue curiosité partagée (100 ans musée + Lucie Lom)	20€
	Catalogue « Joseph et moi »	15 €
	Catalogue 303 / Musée Joseph-Denais	23 €
	Cahier d'activités pour les enfants	3 €
PAPETERIE	Ancienne carte postale du musée 10x15 cm	0,50 €
	Affiche de l'exposition temporaire en cours	1 €
	Affiches des expositions temporaires passées	0,50 €
	Maquette 2D du musée	1 €
SOUVENIRS	Gomme pyramide égyptienne	1 €
	Sac en coton	5 €
	Badge musée Joseph-Denais (moustache et photos)	1 €
	Magnet (photos) lot de 4	3 €
	Miroir petit modèle	2 €

## Bibliothèques

Particulier	Adhésions famille réseau Beaufort/La Ménitric	21 €
	Adhésion individuelle réseau Beaufort/La Ménitric	14 €
Ecoles & Enseignant	Beaufort-en-Anjou / Entente	gratuit
	Extérieure : école	21 €
	Extérieure : enseignant	14 €
Associations et structures d'accueil collectif et organismes de formation	Beaufort-en-Anjou / Entente	gratuit
	Extérieure	21 €
Sac en toile imprimé		5 €

Livres désherbés dans le cadre de la braderie : 0,50€, 1€, 2€, 5€ et 10€.

## Entrée spectacles jeune public Entente-Vallée

Tarif plein	2€
Gratuité pour les enfants des structures communales jeunesse et enfance (ALSH, multiaccueil, RAM, halte-garderie) des communes de l'Entente-Vallée	

## Concessions cimetière

Prestations	2019	
	Beaufort-en-Vallée	Gée
Concession 15 ans	101 €	53 €
Concession 30 ans	159 €	73 €
Concession 50 ans		116 €
Cavurne 15 ans	533 €	
Cavurne 30 ans	799 €	
Cavurne 50 ans		
Columbarium 15 ans	533 €	
Columbarium 30 ans	799 €	
Jardin du souvenir	65 €	

## Droits de place pour les forains

Droits de place	2019
Surface de moins de 25 m <sup>2</sup>	13 €
Surface de 26 à 50 m <sup>2</sup>	28 €
Surface de 51 à 150 m <sup>2</sup>	55 €
Surface de 151 à 250 m <sup>2</sup>	68 €
Surface supérieure à 250 m <sup>2</sup>	92 €

## Droits de place pour le marché traditionnel et marché "Bio"

	Abonnés	Non abonnés
	"par jour de marché"	"par jour de marché"
	2019	2019
Emplacement avec électricité (par ml)	0,74 €	1,53 €
Emplacement sans électricité (par ml)	0,44 €	0,82 €

## Animations

	à partir de 2004
Vide greniers (par stand)	10 €

## Ateliers gastronomiques - Tarification exposants

Prestations	2019
Exposant beaufortais - participation forfaitaire par exposant :	36 €
Exposant non beaufortais - participation	51 €

## Réalisation de photocopies

Prestations	2019
<i>tarif maximum fixé par arrêté ministériel du 01,10,01 :</i>	
Photocopie A4 noir et blanc recto	0,18 €
Photocopie A3 noir et blanc recto	0,36 €
Photocopie A4 noir et blanc recto/verso	0,36 €
Photocopie A3 noir et blanc recto/verso	0,72 €
Photocopie A4 couleur recto	0,22 €
Photocopie A3 couleur recto	0,44 €
Photocopie A4 couleur recto/verso	0,44 €
Photocopie A3 couleur recto/verso	0,88 €

## Photocopies pour les associations

Prestations	A partir de 2016
Photocopie A4 noir et blanc recto - papier fourni par l'association	0,05 €
Photocopie A4 noir et blanc recto - papier fourni par la mairie	0,06 €
Photocopie A4 noir et blanc recto/verso - papier fourni par l'association	0,08 €
Photocopie A4 noir et blanc recto/verso - papier fourni par la mairie	0,10 €
Photocopie A4 couleur recto - papier fourni par l'association	0,09 €
Photocopie A4 couleur recto - papier fourni par la mairie	0,10 €
Photocopie A4 couleur recto/verso - papier fourni par l'association	0,12 €
Photocopie A4 couleur recto/verso - papier fourni par la mairie	0,14 €
Photocopie A3 noir et blanc recto - papier fourni par l'association	0,10 €
Photocopie A3 noir et blanc recto - papier fourni par la mairie	0,12 €
Photocopie A3 noir et blanc recto/verso - papier fourni par l'association	0,16 €
Photocopie A3 noir et blanc recto/verso - papier fourni par la mairie	0,20 €
Photocopie A3 couleur recto - papier fourni par l'association	0,18 €
Photocopie A3 couleur recto - papier fourni par la mairie	0,20 €
Photocopie A3 couleur recto/verso - papier fourni par l'association	0,24 €
Photocopie A3 couleur recto/verso - papier fourni par la mairie	0,28 €

## CD-ROM pour l'accès aux documents administratifs

Prestations	A partir de 2016
Fourniture et réalisation	2,75 €

## Vente de produits divers

Prestations	à partir de 2014
prix unitaire : tee-shirts	10 €

## Chenil municipal - Frais de garde et d'identification

Prestations	2019
Forfait pour la capture et la garde de chiens errants pour une durée allant de 0h à 48h	39€
Tranche horaire de 24 h supplémentaire entamée	12€

Précise que ces tarifs sont applicables à compter du 01 janvier 2019 et tant qu'une nouvelle délibération n'aura pas été prise par le conseil municipal.



**2018/174 - Attribution des subventions aux associations pour l'année 2019**

(rapporteur : Serge MAYE)

M. le Maire propose de prendre connaissance des demandes de subventions formulées par les associations pour l'année 2019.

M. le Maire rappelle les principes qui déterminent l'obtention de subventions :

- . celles-ci ne sont pas reconduites automatiquement car elles sont attribuées en fonction des projets des associations,
- . elles doivent être consommées dans l'année et non thésaurisées,
- . des subventions exceptionnelles en cours d'exercice sont toujours envisageables.

M. le Maire précise également que les budgets présentés par les associations doivent être détaillés.

M. le Maire demande à chaque conseiller, membre d'une association, de ne pas participer au vote concernant la subvention allouée à l'association en question.

**Action sociale et logements** (rapporteur : Frédérique DOIZY)

Après examen des différentes demandes lors de la commission aide sociale et logements du 6 Novembre 2018, il est proposé d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

	Subvention accordée en 2018	Subvention demandée pour 2019	Subvention 2019 Proposition de la commission
<b>Action sociale - logements</b>	<b>10 757</b>		<b>11 202</b>
Amicale des donateurs de sang Beaufort	50		50
Mouvement Vie Libre	75	100	100
Association Familles rurales de Beaufort	300	350	300
ETAPE	5 532	5 532	5 532
Club de l'Age d'Or	1 000	1 000	1 000
ADMR	2 200	2 300	2 220
Centre d'Information Droits Femmes & Familles (CIDFF)	1 100	1 500	1 100
Les restaurants du cœur Beaufort	0		
Les restaurants du cœur Gée			
Ass. Des conciliateurs de justice cour d'appel d'Angers	500	500	500
L'outil en main	0	500	400
France ALZHEIMER		600	0

Comme les années précédentes, Frédérique DOIZY propose de soutenir en priorité les associations locales ou d'initiatives locales.

Frédérique Doizy soulève que l'ADMR ne doit pas être privilégiée en termes de subvention par rapport à d'autres associations ayant le même objet social. En effet, d'autres prestataires d'aides à domicile interviennent sur le territoire et n'ont sollicité, jusqu'à maintenant, aucune subvention communale. Il faut être prudent sur l'attribution de subvention et définir un montant par adhérent, qui devra être identique pour chaque association d'aide à la personne.

Une convention avec l'association ETAPE a été signée le 26 février 2018, pour une durée de 3 ans, 2018, 2019 et 2020, précisant les modalités d'intervention de l'association et l'aide attribuée à hauteur de 5 531.33 € par an.

Aussi, elle rappelle que les restaurants du cœur bénéficient de locaux communaux situés 3, rue de l'Hôpital ; cette mise à disposition gracieuse ainsi que les charges s'y afférentes doivent être valorisées.

#### **Education Enfance Jeunesse** (rapporteur : Sylvie LOYEAU)

La commission "Education Enfance Jeunesse", réunie le 29 novembre 2018 a examiné les différentes demandes et vous propose d'attribuer les subventions suivantes :

	Subvention accordée en 2018	Demande de l'association 2019	Proposition commission 2019
<b>Education – Enfance Jeunesse</b>	<b>61 688</b>		<b>63 136</b>
Collège - Foyer Socio Educatif	2 388	2 375	2 375
Collège- Voyages culturels et linguistiques hors Traviagliato	3 040	4 200	4 200
Halte garderie Les Gaiminous	55 910	60 211	56 211
MFR Gée	350	350	350
Scouts et guides de France			

La subvention proposée par le Foyer Socio Educatif du collège concerne 371 élèves.

Le Collège a formulé une demande pour les voyages culturels et linguistiques pour 105 élèves.

La commission s'est inscrite dans la continuité du principe de la non prise en charge concernant les frais liés à l'accompagnement de l'association des Gaiminous (gestion, paie, comptabilité) par la Fédération Départementale Familles Rurales qui s'élève à 4 000 €.

La commission émet un avis défavorable à la demande formulée par la Maison Familiale de Segré.

La demande les Scouts et guides de France ne précise aucun montant, la commission ne donne pas suite.

#### **Culture** (rapporteur : Claudette TURC)

La commission Culture s'est réunie le 13 novembre 2018,

	Subvention accordée en 2018	Demande de l'association 2019	Proposition commission 2019
<b>Culture-Loisirs</b>	<b>31 668</b>		<b>18 372</b>
Antre du Dragon des Légendes	150	850	750
Ass Connaissance Sauvegarde des Orgues M&L (CSPO)	2 700	2 700	2 600
Chorale diapason	1 000	1 200	1 200
Comité de Jumelage	2 146	0	0
L'Atelier du Rempart	3 050	3 050	3 000
Les Tortues Blondes	1 100	700	700
Orchestre d'harmonie Beaufort-en-Vallée	9 600	9 600	9 200
Scène de théâtre		2 000	Vote reporté
Ben Brother production		300	Vote reporté
Association de la Bosse	5 000	5 000	Vote reporté
Nouveau Théâtre Populaire	6 000	8 000	Vote reporté
Atelier Théâtre du collège Molière	922	922	922

La demande Antre du dragon des Légendes est octroyée à hauteur de 150 € pour l'achat des jeux et 600 € à titre exceptionnel pour la date d'anniversaire de l'association.

La Chorale diapason a fait une demande supérieure de 200 € pour son 30ème anniversaire, la commission valide cette demande et souligne sa contribution régulière aux actions de la commune, notamment le concert de Noël.

Le comité de Jumelage a indiqué dans sa demande qu'il n'y aura pas d'échanges scolaires cette année étant organisé tous les 2 ans.

L'Orchestre d'Harmonie Beaufort-en-Vallée a dans sa demande de subvention provisionné l'acquisition d'instrument. La commission propose d'allouer la somme à cet investissement l'année d'achat.

La commission a décidé de reporter sa décision pour Scène de théâtre et Ben Brother production, une rencontre avec les associations est programmée le 12 décembre 2018.

La subvention de La Bosse et le Nouveau Théâtre Populaire est attribuée dans le cadre de la convention d'Entente-Vallée. La commission culture de l'Entente-Vallée étudiera leur demande en janvier 2019.

#### **Sport et animations** (rapporteur : Patrice BAILLOUX)

La commission Cadre de vie s'est réunie le 14 novembre 2018, un tableau de subventions aux associations a été réalisé par Patrice Bailloux et envoyé aux membres de la commission. Il présente une analyse de la trésorerie et des bilans des associations, ainsi que le pourcentage que représente la subvention par rapport au budget.

	Subvention accordée en 2018	Demande de l'association 2019	Proposition commission 2019
<b>Sport</b>	<b>29 070</b>		<b>29 820</b>
U.S.B. Football	7 400	8 000	7 400
US Beaufort Athlétisme	1 500	1 500	1 500
ESVA Beaufort - Semi Marathon :	4 850	4 850	4 850
ESVA Beaufort	850	850	850
Pétanque Beaufortaise	400	1 000	400
Tennis Club de l'Authion	1 550	2 000	1 550
Gymnastique Etincelle	1 850	2 000	1 850
Handball club Authion	1 540	3 000	1 540
Moto Vélo Club Beaufortais	1 800	1 800	1 800
Union Sportive Beaufortaise de Badminton	1 800	1 800	1 800
Judo Club Beaufortais	2 000	2 000	1 800
Basket Club Beaufort en Anjou	1 500	1 800	1 500
Yoga d'un même souffle	500	800	500
MC Danse	1 000	1 000	1 000
Volley Ball Authion	250	500	300
Association sportive du collège (UNS) :	0	300	300
Haltere Ego - Mazé	150	600	150
Jeanne d'Arc Gymnastique de MAZE	130	130	130
Powergirls	0	1 200	300
Assoc. Jeanne d'Arc. Tennis de table Mazé	0	300	150
Val Authion Triathlon			150
<b>Animations</b>	<b>9 000</b>		<b>1 000</b>
Comité des fêtes de Gée	8 000		Vote reporté
Internationale des Beaufort (0,20 € / hab)	1 000	1 000	1 000
<b>Divers</b>	<b>4 570</b>		<b>4 170</b>
Union Beaufortaise de la boule de fort	300	300	300
Société boule de fort Gée le Bourg	50		100
Société boule de fort Gée le Puits Avard	100		50
Entraide de la boule de fort	0		100
Association des Anciens Combattants en Afrique du Nord	120		120
F.G.D.O.N.	4 000	3 500	3 500

La commission propose de reconduire la plupart des subventions, sauf pour certains, dont l'argumentaire est développé ci-après.

- Handball club Authion : Le club demande le double de la subvention de 2017 du fait d'un déficit. Il a souhaité développer le hand féminin en proposant un prix de licence attractif, ce qui explique une baisse de recettes, car le succès a été au rendez-vous. De plus, la fin de TAP à Mazé a obligé les dirigeants à un licenciement. La commission propose toutefois de maintenir la subvention de 2017, après analyse des finances du club.

- MC danse et Yoga : leurs activités ont été séparées en 2017, la subvention est reconduite.

- Volley ball Authion : le club bénéficiait de subvention sous forme de matériels les années précédentes, pour compenser et soutenir cette association la commission octroie une subvention de 300 €.

- Powergirls : L'association a monté une action avec un animateur sport et loisirs et se voit proposer une première subvention de 300 €.

- L'entraide demande 100 € pour des portes ouvertes l'été. La commission ne souhaite pas répondre à cette demande, considérant que la société présente 7710 € de trésorerie. En 2017, la commission avait validé la somme de 100 € qui sera régularisée en 2019 à l'association.

- Val Authion Triathlon lance son activité avec l'utilisation des équipements sportifs beaufortais (Pharéo), une participation à hauteur de 150 € est alloué.

A noter :

- Internationale Beaufort : la subvention octroyée chaque année à l'Internationale Beaufort est versée à la ville organisatrice du rassemblement des Beaufort.

- Tennis-club : La commission propose au tennis club une subvention rassemblant Gée et Beaufort-en-Vallée. Le club a déposé un projet de construction de courts extérieurs de tennis. La commission étudiera ce projet ultérieurement dans le cadre du budget investissement.

Nathalie SANTON-HARDOUIN à l'impression que certaines commissions n'ont pas eu la lettre de cadrage.

Jean-Charles TAUGOURDEAU pense que 350 euros pour la Maison Familiale Rurale c'est très faible et pas à la hauteur.

Nathalie SANTON-HARDOUIN demande qui est « Ben Brother Production ».

Claudette TURC indique que ce sont des jeunes qui montent des films et les diffusent notamment à la bibliothèque.

Nathalie SANTON-HARDOUIN demande également qui est l'association « Scène de Théâtre ».

Claudette TURC indique qu'elle les a reçu également. Ça fonctionne bien. Ils sont environ 70.

Jean-Charles TAUGOURDEAU pense que c'est une activité positive. C'est la vie sur le territoire.

Le Conseil municipal,

Vu les avis des commissions Action sociale et Logement du 06 novembre 2018, Education Enfance Jeunesse du 29 novembre 2018, Culture du 13 novembre 2018, Cadre de vie du 14 novembre 2018,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les propositions d'attribution de subventions aux associations pour l'année 2019 figurant ci-dessous,

AUTORISE le Maire à signer les conventions afférentes.

PRECISE que chaque conseiller, membre d'une association concernée par l'attribution d'une subvention, n'a pas participé au vote concernant l'association en question, à savoir :

- Emmanuel Martineau pour l'association FGDON
- Nathalie Vincent pour l'association Jean d'Arc Gymnastique de Mazé
- Patrice Bailloux pour l'association U.S.B. Football

Service	Intitulé	Montant
<b>Animations</b>		<b>1 000</b>
	Internationale des Beaufort	1 000
	Comité des fêtes - Gée	Vote reporté
<b>Culture-loisirs</b>		<b>18 372</b>
	Antre du Dragon des Légendes	750
	Asso Connaissance Sauvegarde Promotion Orgues M & L.	2 600
	Chorale diapason	1 200
	COMITE DE JUMELAGE DE BEAUFORT EN ANJOU	0
	L' Atelier du Rempart	3 000
	Les Tortues Blondes	700
	Orchestre d'harmonie Beaufort-en-Vallée	9 200
	Atelier Théâtre du Collège	922
	ASSO DE LA BOSSE	0
	Scène de théâtre	0
	Ben Brother production	0
	Nouveau Théâtre populaire	0
<b>Divers</b>		<b>4 170</b>
	Anciens Combattants en Afrique du Nord	120
	Union Beaufortaise de la boule de fort	300
	Entraide de la boule de fort	100
	Société de la boule de fort Le Bourg Gée	100
	Société de la boule de fort Le Puits Avard Gée	50
	F.G.D.O.N.	3 500
<b>Social</b>		<b>11 202</b>
	Amicale des donneurs de sang de Beaufort	50
	Mouvement vie libre	100
	Association Famille Rurale de Beaufort	300
	ETAPE	5 532
	Club de l'age d'or	1 000
	Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)	2 220
	Centre Information Droits Femmes & Familles CIDFF	1 100
	Conciliateur de justice Cour d'Appel Angers	500
	L'outil en main	400
<b>Sport</b>		<b>29 820</b>
	U.S.B. Football	7 400
	US Beaufort Athlétisme	1 500
	ESVA Beaufort - Semi Marathon	4 850
	ESVA Beaufort	850
	Pétanque Beaufortaise	400
	Tennis Club de l'Authion	1 550
	Etincelle Gymnastique	1 850
	Handball club Authion	1 540
	Moto Vélo Club Beaufortais	1 800
	Union Sportive Beaufortaise de Badminton	1 800
	Judo Club Beaufortais	1 800
	Basket Club Beaufort en Anjou	1 500
	Assoc. Yoga d'un même souffle	500
	Assoc. MC Danse	1 000
	Volley ball Authion	300
	Association sportive du collège (UNS)	300
	Haltere Ego MAZE	150
	Jeanne d'Arc Gymnastique de MAZE	130
	Powergirls	300
	Association Jeanne d'Arc Tennis de table MAZE	150

Val Authion Triathlon	150
<b>Education - Enfance Jeunesse</b>	<b>63 136</b>
Foyer socio éducatif du collège	2 375
Collège Voyages culturels et linguistiques	4 200
HALTE GARDERIE - LES GAIMINOUS	56 211
MFR Gée	350
<b>Total</b>	<b>127 700</b>

### **2018/175 - Convention financière - CLEA-CADC 2018-2019**

(rapporteur : Claudette TURC)

Le Département de Maine-et-Loire s'est engagé à accompagner les territoires dans le développement de leur politique culturelle. A ce titre, il soutient la diffusion artistique dans le cadre de conventions d'animation et de développement culturels (CADC) conclues entre le Département et les territoires qui en assurent la coordination.

Le Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) est un outil partenarial rassemblant les services déconcentrés de l'État – Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) – et le Département de Maine-et-Loire, à l'échelle de chaque intercommunalité.

Le bureau communautaire de Baugeois-Vallée en date du 28 juin 2018 a approuvé la signature d'une convention-cadre pour le CLEA, d'une durée de trois ans (2018-2021) pour le territoire Baugeois-Vallée.

Il est prévu qu'une convention annuelle soit établie entre la Communauté de communes Baugeois-Vallée (CCBV) et les collectivités ayant inscrit un projet au titre du CLEA et/ou de la CADC, listant l'ensemble des projets retenus pour l'année, leur coût, leur plan de financement et la répartition des subventions par collectivité qui en découle.

Les projets ayant été validés par la DRAC et le Département, le tableau de répartition des aides a pu être finalisé et intégré au projet de convention annuelle 2018-2019.

Après réception des subventions de la part de la DRAC et du Département de Maine-et-Loire, la CCBV s'engage à reverser ces subventions aux communes, selon la répartition définie dans la convention annuelle (en annexe). Les aides sont réparties en fonction de la part engagée par chaque collectivité dans le financement de chaque action.

Pour la commune de Beaufort-en-Anjou, les subventions participeront au financement des projets culturels portés par l'Entente-Vallée et la commune.

Nom de l'action	Montant total de l'action	Billetterie	Participation de Beaufort-en-Anjou	Subvention CLEA/CADC
<b>ENTENTE-VALLEE</b>				
Itinéraire bis (temps fort des bibliothèques)	3 500 €		1 715 €	1 785 €
Itinéraire Bis - Arbres – Cie Vent Vif	2 650 €		1 855 €	795 €
Festi'pousses - Évidemment – Cie Lili Désastres	1 500 €	200 €	850 €	450 €
Festi'pousses - Rond-rond - Cie Piment, langue d'oiseau	1 500 €	200 €	850 €	450 €
Festi'pousses - lundi l'être à deux - Cie les mauvaises herbes	1 500 €	200 €	850 €	450 €
Festi'pousses - Les hommes ciseaux - Cie W3	1 200 €	100 €	740 €	360 €
<b>Total Entente</b>	<b>11 850 €</b>	<b>700 €</b>	<b>6 860 €</b>	<b>4 290 €</b>
<b>BEAUFORT-EN-ANJOU</b>				
Contes d'hier et créations d'aujourd'hui (bibliothèque / écoles)	5 116€		2 769 €	2 347 €
De la musique classique au rap / résidence ONPL	9 264 €	2 500 €	4 250 €	2 514 €
Journées du patrimoine 2018 - Peau de Chagrin - NTP	2 500 €	800 €	950 €	750 €
L'adaptation – projet MFR/collège/NTP	4 320 €		2 339 €	1 981 €
<b>TOTAL commune</b>	<b>21 200 €</b>	<b>3 300 €</b>	<b>10 308 €</b>	<b>7 592 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>33 050 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>17 168 €</b>	<b>11 882 €</b>

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission culture de l'entente-Vallée du 3 juillet 2018,

Vu la délibération du bureau communautaire de Baugéois-Vallée du 28 juin 2018 portant sur la convention-cadre pour le CLEA et sur la CADC,

Vu le projet de convention financière pour la répartition du CLEA et de la CADC 2018-2019,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention financière entre Beaufort-en-Anjou et la Communauté de communes Baugéois-Vallée pour la répartition des aides au titre de la CADC et du CLEA en 2018-2019,

AUTORISE M. le Maire à signer cette convention financière.

**2018/176 - Services culture - recrutement d'un stagiaire à la bibliothèque**  
(rapporteur : Serge MAYE)

La bibliothèque a depuis sa réouverture une activité importante. Elle propose 16 heures hebdomadaires d'ouverture au public mais également une programmation d'animations. Elle accueille également toutes les classes des écoles maternelles et primaires de Beaufort-en-Anjou, 2 à 3 fois par an selon les niveaux.

Les bibliothécaires ont également une part de leurs missions hors temps d'ouverture, indispensables au bon fonctionnement d'un équipement de lecture publique : veille, acquisitions de nouveautés (livres/CD/DVD), catalogage, indexation, conseils, communication, préparation de temps de médiation, etc....

En tant que Pôle ressource identifié par le Bibliopôle pour le conte et la littérature orale, la bibliothèque de Beaufort-en-Anjou développe également un fond propre et des animations spécifiques autour de cette thématique. Un temps fort aura ainsi lieu le samedi 25 mai prochain.

Afin de contribuer à la vie de la bibliothèque, d'aider l'équipe sur certaines missions, il est proposé d'accueillir un stagiaire pour une durée de 4 mois du 19 février 2019 au 8 juin 2019. Ce stage interviendrait dans le cadre du cursus universitaire spécialisé dans les métiers des bibliothèques.

Nathalie SANTON-HARDOUIN s'interroge sur la possibilité de recruter un employé de plus.

Claudette TURC répond qu'il y a une bonne équipe qui travaille à la bibliothèque ainsi que 35 bénévoles et c'est dynamique.

Nathalie VINCENT indique que les jeunes du CMJ demandent si la bibliothèque pourrait être ouverte les samedis après-midi.

Thierry BELLEMON ajoute qu'une réflexion reste à mener.

Didier LEGEAY demande si 16 h d'ouverture au public c'est suffisant.

Claudette TURC précise qu'un bilan va être réalisé.

M. Le Maire pense qu'une régularité dans l'ouverture est une nécessité.

Le Conseil municipal,

Vu le code de l'Éducation (notamment les articles L124-1 à 20 et D124-1 à D 124-9)

Considérant l'opportunité d'apprentissages concrets que constitue pour un stagiaire, dans le cadre de son cursus universitaire, de contribuer à la vie de la bibliothèque,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de faire appel à un stagiaire universitaire (master 2 Sciences de l'information et des bibliothèques) afin de contribuer à la vie de la bibliothèque et d'aider l'équipe sur certaines missions.

PRÉCISE que ce stagiaire sera présent du 19 février 2019 au 8 juin 2019 et qu'il percevra une gratification égale à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 3,75 euros (net) par heure travaillée (taux en vigueur au jour de la présente délibération), sur la base de 35 heures hebdomadaires.

PRÉCISE que le chapitre 012 du budget est suffisamment abondé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de stage correspondante et tout document afférent

**2018/177 - Recours à des techniciens du spectacle vivant via le GUSO**

(rapporteur : Serge MAYE)



Depuis deux ans, la commune a recours à des intervenants extérieurs pour la régie technique de certains spectacles, via le GUSO.

Pour rappel, en 2018, le volume d'heures prévisibles était de 130 heures.

En 2019, il est envisagé d'avoir recours également au GUSO pour le recrutement des techniciens qui interviennent au cinéma théâtre. Ceci permettrait de répondre aux besoins des associations et utilisateurs du théâtre, de sécuriser les interventions et de permettre un suivi du matériel.

Actuellement, le coût horaire de revient des prestataires du cinéma théâtre est de 50 euros. Par l'intermédiaire du GUSO, ce coût tomberait à 26,30 euros (charges comprises).

Aussi pour 2019, le volume d'heures prévisibles est de 300 heures pour des missions de technicien. Ces prestations seront rémunérées 12,50 euros nets/heure. Ces recrutements s'échelonnent tout au long de l'année.

Il est bien entendu que seules les heures indispensables seront consommées.

M. le Maire propose d'acter, pour l'année 2019, le recrutement de techniciens, intermittents du spectacle, via le GUSO, pour la régie technique des manifestations culturelles et pour le fonctionnement du cinéma théâtre dans la limite des 300 heures, aux tarifs mentionnés.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE, pour l'année 2019, le recrutement d'intermittents du spectacle pour la régie technique des manifestations culturelles et pour le fonctionnement du cinéma théâtre, dans la limite de 300 heures d'intervention,

FIXE la rémunération nette à 12,50 euros nets/heure d'intervention.

PRECISE que les formalités induites, contrat de travail et paiement des charges sociales notamment, seront effectuées par l'intermédiaire du GUSO,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux formalités afférentes.

**2018/178 - Centre d'animation sociale – Modification de la durée de travail d'un agent pour intégrer la fonction de référent – Création de l'emploi correspondant (agent administratif principal de 2ème classe 28/35ème).**

(rapporteur : Frédérique DOIZY)

Suite à la présentation du diagnostic social du territoire lors du comité de pilotage du 9 janvier 2017 et à la validation du projet du centre d'animation sociale au conseil municipal de Beaufort-en-Anjou le 28 mai 2018, une demande de renouvellement de l'agrément centre social a été présentée aux administrateurs de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire en novembre 2018. Ils ont attribué un nouvel agrément pour 4 ans de 2019 à 2022.

Cette validation entraîne un financement à 40 % du budget global du centre d'animation sociale ainsi que la création de la fonction de référent familles à mi-temps, financée à 60 % par la C.A.F.

Un agent de la collectivité, en poste à l'accueil et à l'animation d'actions pour les familles, a les compétences et la formation pour occuper ce poste.

Afin de pouvoir lui confier cette fonction et répartir différemment son temps, il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de son emploi. Il était jusque là recruté à ½ temps (17,5/35<sup>ème</sup>).

Administrativement, cette modification revient à créer un emploi selon le nouvel horaire. L'emploi d'origine sera supprimé une fois l'affectation réalisée (consultation du comité technique et délibération pour cette suppression).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet de 28/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

PRECISE que le budget 2019 sera présenté en conséquence.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux formalités afférentes.

**2018/179 - Approbation des attributions de compensation 2018 établies selon la méthode dérogatoire** (rapporteur : Serge MAYE)

Le conseil communautaire lors de sa séance du 8 novembre dernier a approuvé à l'unanimité le montant des attributions de compensation versées à ses communes membres.

Auparavant celles-ci avaient approuvé le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges de Transfert chargée d'évaluer les charges transférées par les communes à la communauté de communes et les attributions fiscales liées à l'intégration de Noyant Villages.

M. le Maire rappelle que les attributions de compensation sont calculées selon la méthode de droit commun ou la méthode dérogatoire.

L'adoption se fait à la majorité simple du conseil communautaire lorsque la méthode de droit commun est appliquée.

Mais lorsque la méthode dérogatoire est mise en œuvre, une adoption à la majorité des deux tiers du conseil communautaire est requise, ainsi qu'une approbation à la majorité simple des communes concernées, soit Baugé-en-Anjou, Beaufort-en-Anjou, La Pellerine et Noyant Villages.

Il appartient au conseil donc de confirmer le montant des attributions compensatoires calculées selon la méthode dérogatoire concernant notre commune et telles que figurant dans le tableau ci-dessous.

	Beaufort en Anjou	Baugé en Anjou	La Pellerine	Noyant Villages
Total charges transférées - méthode dérogatoire :	- 65 000	-256 996	-9 204	-393 764
ZC la Poissonnière - participation à ALTER	- 65 000			
ZC Ste Catherine - participation à ALTER		-20 733		
OPAH		-29 805	0	-31 755
Prise en charge fiscale collecte déchets année N-1		-206 458	-9 204	-362 009
AC fiscales droit commun		2 511 032	16 736	1 611 644
AC fiscales dérogatoires - neutralisation baisse fiscalité ménage communale		1 131 738		716 461
AC 2018	1 290 687	2 729 497	2 759	1 780 589

Le conseil municipal,  
Vu le rapport de la CLECT en date du 10 septembre 2018,  
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 novembre 2018 approuvant le montant des attributions de compensation,  
Vu l'exposé de monsieur le maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le montant des attributions de compensations calculées selon la méthode dérogatoire pour 2018 qui s'élève pour la commune de Beaufort-en-Anjou, au titre des charges de transfert à – 65 000 €.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Les vœux à Beaufort-en-Vallée le lundi 7 janvier à 18h30
- Les vœux à Gée le samedi 5 janvier à 14 H 30
- M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu les gilets jaunes et qu'un cahier de doléances est à disposition des administrés à l'accueil de la Mairie.

*- Arrivée de Jérémie CHAUSSEPIED -*

**Fin de séance à 21 H 20**